

ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES

Bâtiment De-Candolle – 2, rue De-Candolle – 1211 Genève 4 secretariat-elcf@unige.ch

> https://www.unige.ch/lettres/elcf +41 (0)22 379 74 33

ADI (ANNÉE D'IMMERSION)

Administration

Secrétariat ELCF
Rue De-Candolle 2
5ème étage

Horaires de réception :
Lundi : 14h00-16h00
Mercredi : 14h00-16h00

Jeudi : 11h00-13h00

Marie-Therese.Diaz@unige.ch

Directrice de l'ELCF Isabelle Racine

et conseillère académique Horaires de réception : sur rendez-vous

Isabelle.Racine@unige.ch

Responsable de la Anne Grobet

filière ADI Horaires de réception : sur rendez-vous

Anne.Grobet@unige.ch

Service des admissions Uni-Dufour – 24, rue Général Dufour – 2ème ét.

***** +41 (0)22 379 77 39

https://www.unige.ch/immatriculations Privilégier les demandes en ligne : https://admissions.unige.ch/kayako/

Point d'information : Vie de Campus, Uni Dufour 1^{er} étage : https://vie-de-campus.unige.ch/a-

propos/le-point-vie-de-campus

Informations générales

Horaire des cours

L'heure académique genevoise commence au quart et s'achève à l'heure juste. Les enseignements sur deux périodes sont généralement groupés.

Programme général des cours de l'Université, à consulter en ligne : https://pgc.unige.ch/

Présence

Une fréquentation régulière des enseignements est attendue.

Examens

Pour l'année d'immersion, l'inscription aux cours et aux examens se fait en début d'année par le secrétariat (pas d'inscription sur IEL).

- L'inscription aux examens peut être soumise aux conditions d'accès aux examens fixées par les enseignant-es pour certains de leurs enseignements.
- Elle est ferme et a valeur d'engagement. Toute modification, ou retrait dûment justifié, doit être signalée par écrit au secrétariat de l'ELCF.
- L'étudiant-e inscrit-e aux examens qui ne se présentera pas aux épreuves (absence) subira un échec (note « 0 »). Ceci est aussi valable pour les étudiant-es soumis-es aux contrôles continus. Aucune dérogation ne sera admise, sauf en cas de force majeure.
- En cas de **maladie**, le/la candidat-e doit avertir immédiatement le secrétariat de l'ELCF et faire parvenir un certificat médical au plus tard dans les 3 jours. Un certificat médical présenté <u>après</u> avoir passé l'examen ne pourra pas annuler la note obtenue.
- Toute absence doit, dans la mesure du possible, être annoncée à l'enseignant-e responsable de l'examen par courriel.

Changement des données personnelles

Toute modification des données personnelles (changement d'adresse postale, de nom, de téléphone, etc.) doit être faite directement par l'étudiant-e sur son portail (www.unige.ch, onglet « Portail »).

Communications

Pour toute communication concernant leurs études, les étudiant-es sont priés d'utiliser exclusivement leur adresse universitaire (xxx@etu.unige.ch). Cette messagerie doit être relevée réqulièrement.

Des informations importantes sont également communiquées via le portail en ligne personnel de chaque étudiant-e. Il est accessible sur la page d'accueil du site de l'Université de Genève (onglet « Portail »).

Il est nécessaire de consulter régulièrement le site internet de l'ELCF, pour tout avis urgent ou important (https://www.unige.ch/lettres/elcf).

Absences

Absence temporaire prolongée : à signaler immédiatement au secrétariat de l'ELCF.

<u>Maladie</u>: présenter un certificat médical en principe dès le troisième jour d'absence aux cours. Les certificats médicaux présentés a posteriori ne sont pas considérés comme valables.

<u>Congé</u> : en principe il n'est pas possible de demander un semestre de congé à l'ADI (cursus limité à deux semestres).

Règlement et plan d'études

Il est recommandé aux étudiant-es de prendre attentivement connaissance du Règlement d'études propre à l'ELCF (en cliquant sur <u>ce lien</u>), ainsi que du Plan d'études de l'ADI, disponible dans cette brochure et <u>en ligne</u>.

Attestation de réussite

Pour les étudiant-es inscrit-es dans un programme d'échange ou de mobilité IN, les documents (procès-verbal de notes et attestations) sont envoyés en principe par le Service de la Mobilité académique.

Abandon des études

Un-e étudiant-e immatriculé-e à l'UNIGE (sans être dans un programme de mobilité) et admis-e exceptionnellement à l'ADI peut demander, par écrit, en tout temps, sauf pendant les sessions d'examens, à être exmatriculé-e de l'Université. Lorsque des taxes sont dues à l'Université de Genève, le non-paiement des taxes est considéré comme un abandon des études.

Poursuite des études à l'UNIGE

Les étudiant-es qui souhaitent continuer leurs études à l'Université de Genève après l'Année d'immersion doivent se renseigner auprès du Service des admissions sur les délais pour entreprendre les démarches. Voir : https://www.unige.ch/immatriculations/. La réussite de l'ADI (attestation de niveau B1) ne les dispense pas de l'examen de français ou de l'obtention d'une certification B2 pendant l'été.

Autres informations utiles

Bibliothèques : http://www.unige.ch/biblio/fr

Téléchargez l'application UNIGE : http://www.unige.ch/mobile/

UNIGE Mobile est l'application officielle de l'Université de Genève. Elle vous permet d'accéder aux principaux services de l'UNIGE et vous sert de guide dans vos démarches quotidiennes sur le campus, en vous apportant des informations ciblées en fonction de votre Faculté et de vos thématiques préférées.

Vie étudiante à l'UNIGE

Les pages dédiées à la vie de campus permettent d'accéder à des informations concernant l'accueil et l'intégration, la vie quotidienne à l'UNIGE, les besoins financiers, l'offre culturelle et sportive, etc. https://vie-de-campus.unige.ch/

Association des Etudiants de Français Langue étrangère

www.facebook.com/aefle.ch aefle@unige.ch

Service Santé des Etudiant-es

https://www.unige.ch/sse/ Uni Dufour, 1^{er} étage

Emplois Etudiants

Offres d'emploi à consulter (login demandé) https://emploi.uniqe.ch/

Bureau des logements de l'Université

***** +41 (0)22 379 77 20

https://www.unige.ch/batiment/campus-durable/logements/accueil/logements@unige.ch
Uni Dufour, 1er étage

Permanence juridique des étudiant-es

http://www.pje-ge.ch/ info@pje-ge.ch

Maison de guartier de la Jonction – Av. de Ste-Clotilde 18bis – 1205 Genève